

DELIBERATION n° 2019/06/05

COMMUNE DE LUGOS

Le douze juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation
07/06/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

PRESENTS : Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, Mme DUFAURE, M. BEAU, Mme VALLIER, M. DAVID, Mme MARBOIS, Mme LANUC, Mme LAURIOUX, Mme DECAUP MAYSONNAVE.

ABSENTS : M. CANO, Mme CAMBOURIEU (pouvoir à M. ARQUEMBOURG), Mme VANDENBUSSCHE, M. LOBBEE, M. VERFAILLIE (pouvoir à Mme MARBOIS).

SECRETARE DE SEANCE : Mme DECAUP MAYSONNAVE

OBJET : Travaux de sécurité sur RD 110 en entrée d'agglomération : choix de l'entreprise

Par délibération n°2018/06/03 le conseil a approuvé la réalisation de travaux de sécurité concernant la réalisation de deux chicanes sur la RD 110 en entrée d'agglomération.

- Route de Peleou en venant de Belin-Beliet (PR 10+680)
- Route de Ferrier en venant de la Gare de Lugos (PR 9+405)

Une procédure de marché adapté a été lancée avec une remise des offres le 4 juin 2019.

Suivant l'avis favorable de la commission voirie réunie le 04 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise CMR (siège social : 37 avenue Maurice Lévy 33700 MERIGNAC) pour un montant de 134 499 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché des travaux voirie à l'entreprise CMR pour un montant de 134 499 € HT.
- autorise Mme le maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré le 12 juin 2019

Pour copie conforme,
Le Maire,
Emmanuelle TOSTAIN

